

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE

Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation

Stabilité et sociabilité en présence et en l'absence du maître

Absence de réaction panique ou de comportement d'autodéfense lorsque le chien est tenu en laisse par un étranger en présence du maître et en son absence.

Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère en présence du maître. Contrôle du tatouage ou de la puce.

Mauvaise réaction de l'animal autre que la surprise aux bruits (en présence et en l'absence du maître). Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres.

Passage dans un groupe laisse molle.

Croisement avec un autre chien tenu en laisse.

Marche en laisse

Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées.

Absence du maître

Le maître doit pouvoir laisser son chien en une place (dans un rayon de 1,50 mètre) et dans la position de son choix, s'absenter et retrouver son chien au même lieu après 30 secondes.

Pendant l'absence, le maître ne devra pas être vu de son chien.

Rappel

Le chien positionné à une vingtaine de mètres devra revenir au pied de son maître, dans un délai de 15 secondes, sur rappel simple et ce, dans un rayon de 2 mètres.

Nota : l'attention des juges sera particulièrement portée sur la **STABILITE** et la **SOCIABILITE** du chien.

LES RESULTATS

APTE : accompagné d'un qualificatif à l'appréciation du juge : « **EXCELLENT** », « **TRES BON** », « **BON** ».

AJOURNE : pourra le repasser ultérieurement.

COMMENT PASSER LE C.S.A.U.

Lors d'un concours organisé par un club sous le patronage de la S.C.C., le **propriétaire du chien d'1 an révolu**, va se présenter au juge avec :

➡ la photocopie du certificat de naissance pour les chiens LOF,

➡ la photocopie de la carte de tatouage ou de la puce pour les chiens non LOF.

Le montant de l'engagement au C.S.A.U. est à la charge du propriétaire du chien.

Le C.S.A.U. est obligatoire pour les propriétaires de chien désireux d'ouvrir un carnet de travail et/ou une licence d'utilisation pour pratiquer une discipline canine.